



45^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Congo

Intervention du Luxembourg

Genève, le 30 janvier 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Congo et la remercie pour la présentation de son rapport national et les efforts déployés pour la mise œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle. Dans un esprit de coopération constructive, nous faisons les recommandations suivantes :

- 1) Déposer l'instrument de ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort.
- 2) Améliorer les conditions matérielles de détention et limiter la surpopulation carcérale en privilégiant les alternatives à la détention et en diligentant la construction et la réhabilitation de prisons.
- 3) Réviser l'âge légal du mariage pour qu'il ne soit pas possible de marier un enfant de moins de 16 ans, même avec une dispense judiciaire.
- 4) S'attaquer aux causes profondes de l'exploitation de la prostitution des femmes et des filles en proposant des formations à celles qui sont à risque et en leur offrant d'autres moyens de gagner leur vie et concevoir et mettre en œuvre des programmes dûment financés d'aide aux femmes et aux filles qui souhaitent renoncer à la prostitution.

Nous souhaitons plein succès à la délégation du Congo dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

(56^{ème} sur 95 – 206 mots – Temps de parole : 1m20s)